

## Motion SNPTES

.....

### **Titularisation des PO des CROUS, motion du SNPTES proposé au CTMESR du 14 juin 2018**

.....

Motion approuvée, hormis l'UNSA, par les organisations syndicales présentées au CTMESR ; SNPTES, CGT, SGEN-CFDT, FSU, FO et SUD Éducation

Le comité technique ministériel, à l'occasion de l'examen d'un projet de décret destiné à permettre le recrutement par examens réservés de personnels ouvriers des CROUS dans le deuxième grade du corps de techniciens ITRF, regrette que des collègues PO exerçant des fonctions particulièrement importantes, notamment les échelles 7 et 8, n'aient pas directement accès, par ces recrutements réservés, au grades sommitaux de la catégorie B (technicien classe exceptionnelle et secrétaire administratif de classe exceptionnelle) et, pour ceux dont les fonctions le justifient, aux corps de la catégorie A (assistant ingénieur, ingénieur et attaché).

Le comité technique ministériel demande donc à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation que soit engagée une politique reconnaissant les qualifications des métiers dans les missions qu'ils concourent à réaliser. Ceci doit notamment permettre ainsi à ces collègues d'intégrer les corps ou grades auxquels leurs fonctions correspondent réellement et de revaloriser les grilles de rémunérations des collègues qui feront le choix de rester sous contrat régis par les DAPOOUS.

*Choisy-Le-Roi, le 14 juin 2018*